

« Le temps des petits riens »

L'administration du Soudan (A.O.F.) en
1940

Jean-Yves Marchal
Géographe

Il m'est arrivé d'exploiter les archives de la France d'Outre-Mer (F.O.M.) au moment de la « sécheresse » du début des années 1970. Ayant eu la chance de découvrir à Ouagadougou une mine de documents administratifs concernant le cercle de Ouahigouya - Michel Izard m'expliquera, plus tard, que ces documents avaient été rassemblés à l'IFAN, devenu CNRST, sur les recommandations du dernier Gouverneur de la Haute Volta - j'ai voulu d'abord rendre compte de ce que les rapports des administrateurs racontaient des années agricoles déficitaires (Marchal, 1974).

■ Le temps des archives

En 1974, à la demande de Gérard Ancey, alors économiste de l'Orstom œuvrant en Haute Volta, et de Marc Augé, qui n'était pas encore directeur de la Maison des Sciences de l'Homme, à Paris - tous deux souhaitaient une exploitation plus complète des archives coloniales auxquelles j'avais accès- j'ai pris goût à la lecture des vieux documents jusqu'à pouvoir composer un recueil appelé « Chroniques d'un cercle de l'A.O.F. » (Marchal 1980).

Des documents qui dépérissent

Le temps a passé. Ce n'est qu'en 1986, que je me suis à nouveau intéressé aux régions sahéliennes et soudaniennes à propos de

la rédaction du volume « Les Afriques au sud du Sahara » (1994) de la collection Géographie Universelle dirigée par Roger Brunet. Toutefois, c'est surtout à la fin de l'année 1995 que j'ai repris pied dans le pays que j'avais connu comme étant la Haute Volta et qui s'appelle dorénavant le Burkina Faso.

C'est alors que l'idée m'est venue de poursuivre l'étude des archives à partir de 1940-41, dates auxquelles j'avais arrêté le dépouillement pour la rédaction des « chroniques ». A cette intention, je suis revenu sur les lieux, en mars 1998, mais je n'ai pas retrouvé les documents espérés. Après s'être étonné avec moi de cette absence, le nouveau directeur des Archives Nationales m'a donné un ordre de mission pour tenter de localiser ce qui pouvait encore être sauvé des documents administratifs détenus dans les anciens bâtiments du cercle de Ouahigouya, actuellement siège du Haut Commissariat du Yatenga.

Cette tentative m'a conduit à un réduit où se trouvaient entassées des piles de papiers inexploitable dans l'état : sous plusieurs machines à écrire réformées, il y avait sur deux mètres d'épaisseurs, des liasses de bordereaux, à la fois coagulées sous l'effet des fuites du toit depuis plusieurs saisons des pluies et mangées par les termites. Face à cette désolation, j'ai fait marche arrière. En conséquence, je crains qu'il ne soit plus possible, au Burkina Faso, de poursuivre la recherche sur archives de ce qu'a été le cercle de Ouahigouya. Peut-être qu'ailleurs, je pourrais trouver ce que je cherche. Mais, aujourd'hui, je fais le point avec ce dont je dispose.

Parce qu'il est admis que les rapports des commandants de cercle étaient centralisés auprès du gouverneur de la colonie, que celui-ci adressait ses propres rapports au Gouvernement général (à Dakar ou à Abidjan, selon la localisation des cercles de Haute Volta, entre 1932 et 1948), et que le Ministère des Colonies ne recevait, à Paris, que les rapports du Gouvernement général de l'A.O.F., il est probable que les Archives de la France d'Outre-Mer rassemblées aujourd'hui à Aix en Provence ne détiennent pas les écrits de première main rédigés à Ouahigouya. Il se peut que je trompe mais personne, à ce jour, ne m'a mis en défaut.

Avec le temps tout s'évanouit

Je me retrouve donc pour l'année 1940 avec trois fois rien. Et, même s'il existe d'autres documents archivés à Dakar, à Abidjan ou en France, à propos du cercle de Ouahigouya, pour la même année, il est intéressant, compte tenu du temps passé, d'observer une administration du territoire très tatillonne. En gros, une administration qui, quoi que soient les événements nationaux et mondiaux, accomplit son travail, avec régularité, ce qui peut faire sourire, avec le recul du temps.

Des pauvres documents de l'année 1940 que j'ai pu relire en mars 1998, outre la correspondance à propos de la navette postale entre Koulouba et Ouahigouya et les télégrammes échangés pour savoir quel type d'automobile il était bon d'offrir au Yatenga Naaba, j'ai découvert deux autres sujets : l'un intéressant les *affaires politiques* à propos d'un pauvre hère, musulman de son état, arrêté dans sa pérégrination vers la Mecque et l'autre, les *affaires administratives internes* à propos des limites d'une chefferie peule. Je n'évoquerai pas cet ultime sujet, qui couvre la période de février à avril 1940, parce que, comme l'intitulé l'indique, il n'est question que de partage de terrains pastoraux entre chefferies peules, au nord de Ouahigouya : rien que des termes juridiques assortis d'admonestations lancées par l'administrateur à l'endroit des bergers qui n'avaient que faire de limites dans leurs parcours pastoraux. Un sujet toujours d'actualité.

Au total, je retiens trois sujets qui peuvent paraître sans intérêt au moment où la France, déjà en guerre, va vivre l'invasion allemande et les déplacements de population sous les mitraillages des avions de la *Lutwaffe*. L'administration de l'A.O.F. fait son travail. Voici les trois sujets présentées dans l'ordre de leur classement d'archive (Gervais, 1984).

Affaires administratives et judiciaires (janvier-avril 1940)

Entre janvier et avril 1940, pas moins de sept documents sont échangés entre divers services, qui se renvoient la balle, pour ne parler que de la possibilité de changer un véhicule contre un autre, à la demande du Yatenga-Naaba.

Lettre du Yatenga-Naaba adressée, de Bamako, directement au Gouverneur du Soudan, le 17 janvier 1940.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit. Ma voiture étant en très mauvais état, je viens très respectueusement auprès de vous afin de solliciter une aide. Maintenant, je fais de nombreuses tournées dans les villages et, avec ma vieille voiture, je ne peux faire tous les jours les voyages que je désire faire.

J'ai vu une voiture chez Monsieur Larrieu et vous demande respectueusement de m'aider à l'obtenir, soit en ajoutant une somme de 10 000 F à la mienne contre celle que je désire.

Veillez agréer, Monsieur mon Gouverneur, je vous prie, l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement.

signé : le Yatenga-Naaba de Ouabigouya.

Télégramme-lettre n° 602 APA/2 du 29 janvier 1940

à Monsieur l'Administrateur de Ouabigouya.

Honneur vous faire parvenir ci-joint copie lettre adressée par Chef Yatenga relativement à une demande de remplacement de sa voiture automobile. Vous prie vouloir bien examiner bien fondé cette requête et conseiller au Yatenga-Naaba de m'écrire dorénavant sous votre couvert, ne serait-ce que pour me rendre compte que les lettres émanent bien de lui.

Au demeurant, cette manière de faire constituerait une marque de déférence vis-à-vis de son commandant de cercle, qu'il y a lieu de respecter.

signé : Gouverneur par intérim, Soudan.

Télégramme-lettre confidentiel, n° 1/C. du 21 février 1940

à l'attention du Gouverneur du Soudan, Koulouba.

Le Yatenga-Naaba n'a jamais eu connaissance du contenu de cette lettre, datée de Bamako le 17 janvier, et écrite sans doute par un Européen à la demande de son chauffeur Rawa Sawadogo, qui avait été à Bamako chercher un arbre de différentiel neuf. Néanmoins, le Yatenga-Naaba est, depuis très longtemps, en train de parler à mon insu, avec Monsieur Larrieu, pour l'acquisition d'une voiture.

Assez naïf, il s'est figuré pouvoir obtenir un camionnette neuve de 35 000 F au minimum, en échange de sa vieille voiture, qui vaut bien trois ou quatre mille francs, et d'une petite soulte, à déterminer, mais il m'a toujours assuré que cette soulte serait payée par la vente de bœufs de ses pâturages, soit le plus clair de son capital.

Pour éviter que l'achat d'une nouvelle voiture ne soit, en définitive, comme celui de l'ancienne, payé par des dons coutumiers, je me permettrais de saisir l'occasion pour vous demander s'il n'est pas possible de faire réviser sa vieille voiture, au compte du budget local, par le garage des Travaux Publics.

Elle lui est bien suffisante pour les tournées qu'il fait et qui ne sont toujours bornées qu'au parcours, une fois par semaine, des trois kilomètres aller-retour qui séparent sa résidence des bureaux du cercle.

signé : Administrateur de Ouahigouya.

Télégramme-lettre n°1 480 APA/2 du 2 mars 1940,

de Koulouba à Cercle de Ouahigouya,

Référence : votre T.L. du 21 février 1940.

Me référant à votre T.L. susvisé, honneur vous faire connaître que garage des Travaux Publics, consulté sur remise en état éventuelle voiture Yatenga-Naaba, me rend compte des difficultés que présente une telle solution, par suite du manque de pièces détachées pour un modèle déjà ancien.

En conséquence, me paraît préférable laisser Yatenga-Naaba continuer pour parler avec la maison Larrieu, en vue acquisition d'une automobile neuve ou en bon état, s'il le désire, avec reprise de l'ancienne.

Honneur vous prier bien vouloir expliquer Yatenga-Naaba les

difficultés rencontrées pour mise en état sa voiture et que, s'il désire acheter une voiture neuve, suis disposé l'aider pour qu'il achète cette voiture aux meilleures conditions.

signé : Desanti, gouverneur p.i. du Soudan.

Télégramme-lettre (Affaires politiques) n° 388/T.P., 4 mars 1940

Chef du service Travaux Publics à Gouverneur du Soudan.

Suite votre transmission n° 81/APA-2 du 27 février 1940, s'il s'agit d'une vieille camionnette B-14, la réparation sera, sinon impossible, sûrement très longue par suite du manque de pièces de rechange pour ce modèle qui date de 1928 ou 1929. Il serait préférable d'essayer obtenir une voiture en très bon état, en demandant au vendeur une reprise de la vieille.

signé : Chef des Travaux Publics, Soudan.

Télégramme-lettre n° 387, 17 avril 1940

*Administrateur Ouahigouya à Gouverneur du Soudan,
Référence votre n° 1 480/2 du 9 mars 1940.*

Le Yatenga-Naaba m'a assuré avoir envoyé sa vieille camionnette 800 kilos Renault à Bamako, au garage Larrieu.

Il vous fait demander de bien vouloir faire traiter la reprise de cette voiture par la maison Larrieu et de l'achat, en échange, d'une camionnette neuve d'égale puissance et de semblable contenance.

Il vous remercie profondément de l'aide bienveillante que vous lui offrez pour acheter cette voiture aux meilleures conditions.

Voici, enfin, de quelle manière il se propose de payer la soultte.

Il vous demande l'autorisation d'exporter à Bobo Dioulasso vingt-cinq de ses bœufs qu'il compte vendre, là bas, mille francs chacun.

Ici, il ne pourrait pas en tirer plus de quatre cents francs pièce.

Il m'a affirmé ne pouvoir disposer d'une somme plus forte.

signé : Lamiray, Administrateur Ouahigouya.

Télégramme-lettre, n° 2 562 APA/2, 27 avril 1940

*Gouverneur par intérim du Soudan à Cercle de Ouahigouya,
Références, les messages du 9 mars et 17 avril 1940*

Suite correspondance susvisée, relative objet analysé ci-contre

(voiture Yatenga-Naaba), bonneur vous faire connaître que Maison Larrieu se trouve actuellement dans impossibilité faire offre reprise camionnette Yatenga-Naaba, n'ayant aucune voiture neuve, même modèle ou autre, lui proposer. Usines Renault ne livrent plus, depuis quelques mois, matériel roulant de cette catégorie. Par ailleurs, Etablissements Peyrissac et Vezia consultés ont donné même réponse, en précisant que constructions Peugeot et Citroën étaient actuellement réservées par priorité à la défense nationale. Il faut donc s'attendre à important délai avant de trouver sur place, à Bamako, une voiture pouvant satisfaire le Yatenga-Naaba. Toutefois, question ne sera pas perdue de vue et, dès que possibilités se présenteront, ne manquerai pas aviser Yatenga-Naaba, par votre intermédiaire.

signé : Desanti, gouverneur p.i. du Soudan.



Le chef coutumier du Yatênga, dont il est question, n'est pas n'importe qui. Il s'agit de Naaba Tigré, un des grands Yatênga-Naaba de l'histoire de cette région du Nord-Haute Volta qui, dans le cadre du Soudan français (1932-1947), a commandé plus de cent chefferies réparties du Sourou (cercle de Tougan) à l'Aribinda (proche du cercle de Dori, Niger), soit environ 400 000 habitants (recensements de 1932 et 1936). Au mieux de ses pouvoirs traditionnels, il a collaboré pour aider l'administration à recruter, deux fois par an, des centaines de travailleurs pour les chantiers forestiers et les plantations de la colonie voisine de Côte d'Ivoire, de même qu'à réquisitionner régulièrement des dizaines de familles pour peupler, en colonat (cultures de riz et de coton), l'Office du Niger, aménagé sous la direction de l'ingénieur Belime, depuis 1933.

Cela dit, on reste confondu devant la manière dont l'administration française parle de ce Naaba, comme d'un roitelet capricieux qui aurait exigé le changement de sa voiture, principalement aux frais de l'Etat. Précisons qu'« exporter à Bobo Dioulasso » des têtes de bétail signifie passer la frontière entre le Soudan et la Côte d'Ivoire puisque depuis 1932, Bobo Dioulasso relevait de la Haute Côte d'Ivoire.

L'administration locale doit bien au Yatenga-Naaba, compte tenu des services rendus, une aide pour le renouvellement de son « véhicule de fonction » mais, comme d'habitude, elle est tatillonne, voire pingre. Seul l'Administrateur de Ouahigouya défend la sollicitude de celui qui est en titre le Chef du Yatenga, soit l'indispensable interlocuteur sans qui administrer le cercle de Ouahigouya deviendrait une affaire impossible. Ce commandant de cercle s'appelle Laniray (ou Lamiray). Il est resté en poste de juin 1938 à avril 1941. Selon le souvenir des gens du cru, il a été un « bon Commandant ».

Mais pourquoi donc ranger cette demande de véhicule dans la rubrique « affaires administratives et judiciaires », voire (dans le cas du T.L. du 4 mars 1940), dans la rubrique « Affaires politiques » ? Faudrait-il en déduire que les chefs de service tenteraient de « se couvrir » pour une affaire bénigne, parce qu'il n'y a pas de Gouverneur en titre et qu'ils ne savent pas à quel saint se vouer ?

■ Inspection des services administratifs (juillet 1940)

Pour le mois de juillet 1940, il existe un paquet de quatorze petits feuillets « télégrammes-lettres » envoyés par les gérants des postes (qui sont-ils ? parfois des chefs de subdivision, parfois des commerçants), le long du parcours Koulouba (Bamako)-Ouahigouya, aller-retour, télégrammes dont la teneur est de rendre compte des heures d'arrivée et de départ de la fourgonnette chargée du courrier. Les dates précises ne sont pas données, ce qui importe peu.

Mercredi

départ Koulouba (Bamako)	17 h.
arrivée Ségou	22 h.

Jeudi

départ Ségou	11 h.
arrivée Koutiala	22 h.

Vendredi

départ Koutiala	05 h.
arrivée Nouna	11 h.
départ Nouna	12 h.
arrivée Dédougou	13 h. 30
départ Dédougou	14 h.
arrivée Tougan	16 h. 30
départ Tougan	17 h.
arrivée Ouahigouya	19 h.

Samedi

départ Ouahigouya	09 h.
arrivée Tougan	11 h.
départ Tougan	12 h.
arrivée Dédougou	14 h. 30
départ Dédougou	15 h.
arrivée Nouna	17 h.

Dimanche

départ Nouna	04 h.
arrivée Koutiala	11 h.
départ Koutiala	12 h.
arrivée Ségou	19 h.

Lundi

départ Ségou	05 h.
arrivée Baguineda	10 h. 30
arrivée Bamako	12 h.



Quel beau record ! En moins de six jours, accomplir ce trajet d'environ 1 300 kilomètres aller-retour, sur des pistes en terre, en pleine saison des pluies, sans compter les passages de radiers (les ponts en bois sont peu nombreux en 1940) mérite des félicitations. On rêverait aujourd'hui d'une telle ponctualité entre Mali (ex-Soudan) et Burkina Faso (ex-Haute Volta). Quand on connaît la route (à cette époque, elle passe par Koutiala), on demeure admiratif sur la rapidité du courrier tel qu'annoncé par ce rapport d'inspection. Qu'il y ait des retards d'une étape à l'autre semblent tout à fait normal. Et, pourtant, l'inspection râle.

Des retards sont biffés au crayon rouge sur les télégrammes reçus à Koulouba : « une heure de retard » à tel endroit écrit un agent ; « des ennuis de moteur » ou « une attente pour passer telle rivière » explique le chauffeur. Avec le recul, pourrait-on se permettre de qualifier de « flics » ces gérants des postes qui adressent leur télégramme à Koulouba-Bamako ? Certainement pas. La fêrule administrative n'était pas un vain mot en A.O.F. Les gérants répondaient aux ordres donnés. Les coups

de crayon portés en marge des télégrammes prouvent qu'il y avait à Koulouba, à ce moment là, une inspection du service des postes, laquelle effectuait son travail de vérification. Un sourire triste peut venir aux lèvres quand on se rappelle que nous sommes en juillet 1940.

■ Affaires politiques (mai-octobre 1940)

Sous cette rubrique, sont rangés cinq documents faisant état du suicide dans le cercle de Ouahigouya d'un « marabout errant » venu de Saint-Louis du Sénégal, marabout arrêté à la limite orientale du cercle et donc de la frontière entre la colonie du Soudan et celle du Niger (cercle de Dori). L'événement semble revêtir de l'importance puisque trois colonies sont concernées : outre celles que nous venons de citer, le lieu de provenance du disparu : le Sénégal. Il ne s'agit que d'un homme qui, à pied, a déjà franchi plusieurs centaines de kilomètres sans être inquiété. Peu importe. Toute la législation est mise en œuvre pour rendre compte d'un fait classé dans les Affaires politiques, probablement parce que l'homme appréhendé se suicide avec une arme immatriculée.

Afin d'éviter les répétitions, notamment avec les procès-verbaux des témoins, nous choisissons trois documents parmi les cinq disponibles.

Télégramme-lettre n° 940 P/S, 19 août 1940

Procès verbal adressé à Monsieur le Gouverneur par intérim du Soudan.

L'an 1940 et le 19 août, par devant nous, Laniray administrateur commandant le cercle d'Ouahigouya, assisté de l'interprète auxiliaire Adama Toufado, a comparu le nommé Bilali Foulani, fils de feu Djuelfaba et de feu Gumbo Djeneba, né à Bani, en service à Dori, âgé de cinquante ans environ, garde de cercle de deuxième classe, qui nous a fait la déclaration suivante (à propos d'un « marabout errant » arrêté le 17 mai) :

- Je suis parti de Dori le 6 août, sur l'ordre du Commandant de

cercle, pour escorter jusqu'à Ouabigouya un nommé Bâ Boubou, jeune homme d'une vingtaine d'années, à peu près. Nous sommes arrivés au village de Tauremba, dans l'après midi du 10. Un certain Bilali nous a prêté bénévolement une case dans laquelle nous avons passé la nuit du 10 au 11 août. Avec l'intention de repartir du village le lendemain matin, de très bonne heure. Malheureusement, nous en avons été empêchés par la pluie qui n'a cessé de tomber que le 11 août, vers midi.

- A cette heure-là, le chef de village nous a fait apporter à manger. J'ai pris mon repas avec Bâ Boubou dans notre case. Le repas terminé, Boubou m'a demandé du fil pour raccommoder ses vêtements. Après lui en avoir donné, je suis allé satisfaire un besoin naturel et ai malheureusement laissé mon mousqueton et ma cartouchière dans la case où se trouvait Bâ Boubou. En revenant de la brousse, à cent mètres environ de la case, j'entends une détonation. Je m'arrête pour écouter d'où vient le bruit. Pensant que c'était le bruit d'un chasseur, je reprends tranquillement ma marche vers la case.

Arrivé devant la porte, j'aperçois avec stupéfaction une épaisse fumée qui s'en échappait. Non loin de là, deux hommes se trouvaient qui cultivaient leurs champs. La fumée dissipée, je vois Bâ Boubou étendu à même le sol, sur le dos, le mousqueton sur la poitrine et le gros orteil de son pied droit dans la bretelle de l'arme. Il ne remuait pas, mais le sang lui coulait encore de la tempe droite dont la joue était entièrement enlevée. Des fragments de cervelle avaient jailli du sommet du crâne.

- Je suis ressorti de la case, laissant le corps dans l'état où je l'avais trouvé, pour demander aide aux deux cultivateurs qui, comme moi, n'avaient entendu que le coup de mousqueton. J'envoie quelqu'un prévenir le chef rimaïbe, Bedari, qui se trouvait aux champs.

- A son arrivée, je lui raconte l'affaire. Il me demande s'il faut enterrer le cadavre. Je lui fait part de mon intention de le faire transporter à Ouabigouya. Il m'a procuré des hommes pour le transport. Mais, en arrivant à Tulfé, la décomposition du corps était devenue telle qu'on ne pouvait le supporter davantage. J'ai dû le faire inhumer en ce village avant de venir vous mettre au courant de l'événement. Bâ Boubou n'avait pas d'argent sur lui. Je vous apporte sa carte d'identité et un manuscrit arabe. C'est tout ce qu'il possédait.



Interprète : Vous a-t-il semblé sain d'esprit ?

B. Foulani : Je crois qu'il était quelque peu fou car, depuis notre départ de Dori, il ne m'adressait que très rarement la parole et aux seuls moments de nos repas. Par contre, il passait ses journées et ses nuits à prier.

Interprète : Connaissez-vous ces deux hommes qui vous ont vu revenir vers la case, après le coup de mousqueton ?

B. Foulani : J'ignore leur nom, mais je les reconnaîtrais si je les revoyais.

Interprète : Etes-vous certain que Bâ Boubou s'est volontairement donné la mort ?

B. Foulani : J'en suis certain.

Interprète : Le mousqueton était-il chargé quand vous l'aviez laissé dans la case, auprès du défunt ?

B. Foulani : Non. Mais je possédais en tout et pour tout qu'une seule cartouche que j'avais au fond de ma cartouchière, auprès du fusil, lorsque je suis sorti.

Interprète : Comment vous êtes-vous procuré cette cartouche ?

B. Foulani : Je l'ai ramassée par terre, dans les bureaux du cercle de Dori. Elle avait été oubliée par le Commandant Foucher et le brigadier-chef Kamnagomni lorsqu'ils avaient recompté les cartouches, avant de les enfermer dans leurs caisses.

signé : Laniray, Administrateur du cercle de Ouahigouya.

Cercle de Ouahigouya, Certificat médico-légal, 20 Août 1940

Je soussigné B.M. Keita, médecin auxiliaire, sur réquisition de Monsieur l'Administrateur commandant le cercle de Ouahigouya, certifie m'être rendu à Tulfè, avoir exhumé et examiné le corps du nommé Bâ Boubou, originaire de Matam, et constaté ce qui suit :

- corps en état de décomposition complète, parties molles liquéfiées ;

- à l'examen de la tête, on constate une fracture totale du maxillaire inférieur, une fracture multiparcellaire du pariétal gauche, avec large perte de substance osseuse, avec irradiation au frontal, au rocher, à la lame criblée de l'ethmoïde. Fracture linéaire du pariétal droit, avec irradiation vers l'occipital et la base du crâne.

Par ailleurs, rien à signaler.

En résumé, le nommé Bâ Boubou est mort des suites de fractures multiples de voûte, avec perte de substance et de base du crâne, dues à un projectile par arme à feu, qui semble avoir été tiré de bas en haut.

La mort est imputable à un suicide probable.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

signé : B.M. Keita, Médecin auxiliaire.

Koulouba, le 5 octobre 1940

Affaires politiques n° 972 APA/2

Objet : suicide d'un indigène originaire du Sénégal

à Monsieur le Gouverneur du Sénégal, à Saint Louis.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les circonstances particulières du décès, survenu le 11 août 1940, dans le cercle de Ouahigouya, d'un indigène originaire du Sénégal.

Cet indigène, le nommé Bâ Boubou du cercle de Matam, avait été arrêté par le commandant de cercle de Dori. Il prétendait se rendre à la Mecque par voie de terre, mais ne possédait ni argent, et avait réussi à échapper jusqu'à Dori à tout contrôle. Le Commandant de cercle ayant décidé de refouler Bâ Boubou sur sa colonie d'origine, le fit escorter par un garde de cercle. Au passage, dans le village de Taurimba, cercle de Ouahigouya, ce garde de cercle s'absenta quelques instants de la case où il habitait avec son prisonnier. A son retour vers cette case, il entendit un coup de fusil et trouva le corps de Bâ Boubou étendu sur le sol, le crâne fracassé.

De l'enquête faite par le Commandant de cercle de Ouahigouya et, notamment, des déclarations du garde de cercle et de deux témoins qui se trouvaient à proximité de la case lorsque le coup fut tiré, il semble ressortir sans ambiguïté possible qu'il s'agit d'un suicide. Bâ Boubou, qui ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés mentales, a profité de l'absence du garde pour se saisir du mousqueton que ce dernier avait laissé dans la case et se suicider avec cette arme. Le garde Bilali Foulani, interrogé sur la provenance de la cartouche trouvée par Bâ Boubou, dans sa cartouchière, a répondu qu'il l'avait ramassée à Dori, dans les bureaux du cercle, où elle avait été oubliée lors de la vérification des munitions du cercle.

Le Commandant de cercle de Dori a immédiatement fait licencier, le 1er septembre 1940, ce garde pour la faute qu'il avait commise et demandé le renvoi du mousqueton et de la cartouchiere.

signé : Gouverneur du Soudan.



Tout d'abord, expliquons que le mot « rimaïbe » (T.L. du 19 août 1940) signifie ancien captif d'une chefferie peul.

Maintenant, allons à l'essentiel pour retenir le suicide, la cartouche, l'ensevelissement, l'examen médico-légal, la convocation de témoins, le licenciement du garde cercle de Dori (qui paie, à la place de son Commandant de cercle, la faute d'avoir laissé traîner une cartouche), l'envoi de télégrammes au Gouverneur du Soudan et au Gouverneur du Sénégal en poste à Saint-Louis. Quelle affaire pour un seul homme qui n'est autre qu'un « sans papiers » ! Un illuminé, peut-être; un croyant, sans doute mais, en tout cas et aussi, un citoyen de l'A.O.F. qui se rend à la Mecque. Le service des Affaires Politiques du Soudan n'aurait-il donc rien d'autre à se mettre sous la dent, entre mai et octobre 1940 ?

A moins de penser, mais cela n'est jamais écrit, que ce « marabout errant » ait été soupçonné d'espionnage (malgré le silence sur les événements en cours en Europe, les papiers présentés sont signés entre mai et octobre 1940) ?

Bâ Boubou ne détient pas plus de laisser passer que d'argent en poche, paraît un peu débile (dit-on), mais connaît suffisamment le maniement des armes pour se suicider, au bon moment, lorsqu'il est acheminé vers des interrogatoires. Curieux ?

Un curieux qui cède au cocasse, dans cette affaire bien triste, puisque nous découvrons, dans la foulée, qu'un garde de cercle aurait du légalement porter son mousqueton (quelques kilos sur l'épaule) sur les 260 kilomètres qui séparent, à vol d'oiseau, Dori de Ouahigouya, sans détenir de cartouche. Car, toute l'affaire est là : la cartouche, que le garde de cercle Foulani détient de manière frauduleuse. Dans le plus grand sérieux, nous naviguons entre le fait divers et le roman policier.



Passé encore que les archives de l'année 1940 soient très pauvres - ce qui pose la question de la disparition de l'essentiel des documents-, passent encore les vétilles qui accompagnent le remplacement d'une automobile, tolérons la suspicion qui marque, étape après étape, l'exactitude des heures de passage d'un fourgon postal mais, avec cette dernière affaire politique, nous plongeons dans le grotesque. Et cela, d'autant plus, que, maintenant, nous quittons le premier degré d'une analyse pour passer au second, celui qui consiste à mettre la teneur des documents présentés dans le contexte national et international de l'époque.

■ Pendant ce temps, une métropole bouleversée

Les documents donnés à lecture couvrent 1) les mois de janvier à avril 1940 ; 2) le mois de juillet et 3) les mois de mai à octobre de la même année. Durant la même période, l'administration du Ministère des Colonies et de l'ensemble du gouvernement était désorganisée. Et pour cause.

Quelques repères...

Que les administrateurs poursuivent le travail qu'ils doivent accomplir est une chose mais que, dans leurs rapports, jamais ne transpire une quelconque allusion à ce qui se passe sur le territoire français et en Europe, est surprenant. Dans la documentation qui vient d'être analysée, la seule allusion faite aux événements européens concerne la production des usines Renault, Peugeot et Citroën qui est, en priorité, réservée à la défense nationale (T.L. du 27 avril). La T.S.F., bien sûr, colporte les nouvelles. Et les relations radiophoniques, de cercle en cercle, fonctionnent, comme le prouvent les séries de télégramme-lettres présentés ci-dessus.

On pourrait s'attendre à ce que les rangs de l'administration soient dégarnis du fait de la mobilisation de septembre 1939.

Mais rien ne le confirme. L'intérim du gouvernorat du Soudan n'est pas forcément lié à cet événement. Cependant, quand les signatures sont portées sur nos petites pièces d'archive, dès janvier 1940, la France est entrée dans une économie de guerre. Le 23 août 1939, a eu lieu la signature d'un pacte de non-agression germano-soviétique, conclu pour dix ans. De ce fait, la Pologne était livrée à l'Allemagne par l'U.R.S.S. qui, néanmoins, annexa deux mois plus tard la partie orientale de ce pays, en même temps que les Pays baltes. En cette fin d'août, la guerre devenait inévitable pour les démocraties européennes qui avaient signé des traités d'alliance. Et, comme le 1er septembre, l'Allemagne attaquait la Pologne, le 3 septembre, l'Angleterre et la France déclaraient la guerre à l'Allemagne. Sept jours plus tard, en France, le gouvernement d'Edouard Daladier était remplacé par celui de Paul Reynaud.

Commençait alors ce qui a été appelé « la drôle de guerre », soit neuf mois d'immobilité des armées alliées sur les fortifications édifiées le long du front des Ardennes, dans l'attente d'une initiative allemande, laquelle n'interviendra qu'au printemps 1940 (Bénichi *et al.*, 1988 : 307). Cela dit, c'est quatre mois après le début de cette « drôle de guerre », que les services de la colonie du Soudan commencent à échanger une correspondance relative à la demande formulée par le Yatenga-Naaba.

...et puis la suite

Début avril 1940, le Danemark et la Norvège sont occupés par la Wehrmacht. Le 10 avril, l'offensive allemande se développe vers les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la France. Le 14 mai, le front militaire français cède à Sedan (de triste mémoire, depuis 1870) puis, les 15-28 mai, la capitulation des armées belges et hollandaises est consommée. L'armée alliée est encerclée à Dunkerque fin mai, début juin. Le 10 juin, l'Italie entre en guerre à son tour (*op. cit.* : 324-25).

Le gouvernement de Paul Reynaud, d'abord replié sur la Loire puis à Bordeaux, démissionne. Philippe Pétain, vice-président du Conseil, est choisi pour prendre la tête du gouvernement

français. Il estime que la guerre est perdue - contrairement à ce qu'annonce Charles de Gaulle sur les ondes de la B.B.C. - et demande l'armistice, le 17 juin. Celui-ci est conclu avec l'Allemagne, le 23 juin, et avec l'Italie, le 25 juin. Dès le 22 juin, la France est divisée entre zone occupée et zone libre. Le 3 juillet, à Mers-el-Kebir, en côte algérienne, les unités navales françaises sont attaquées par une flotte anglaise. Le 10 juillet, les pleins pouvoirs sont donnés au Maréchal Pétain. C'est le début du « régime de Vichy ».

C'est aussi, à partir du 17 mai, en pleine déconfiture militaire française, que l'on s'intéresse, à Ouahigouya, au sort d'un jeune « marabout errant » arrêté à son entrée dans la colonie du Niger. Et, qu'en juillet, alors qu'en France, l'exode des populations civiles se ralentit et que débute la bataille aérienne d'Angleterre, on vérifie attentivement, au siège de l'administration centrale de la colonie du Soudan, les horaires d'une navette postale. Son chauffeur savait-il que l'armistice de Rethondes plaçait pour quatre ans la France en totale subordination de l'Allemagne, malgré la préservation apparente de quelques atouts : la flotte, l'Empire et la souveraineté étatique (*op. cit.* : 371) ?

Lorsque le 5 octobre 1940, le Gouverneur du Soudan s'adresse à son confrère du Sénégal pour lui annoncer le suicide d'un de ses ressortissants, il y a eu, depuis avril, combien de cartouchières abandonnées le long des routes, de gens tués et, probablement, de suicides ? A la date du 5 octobre, la bataille d'Angleterre est en train de s'achever, tandis que le gouvernement français, installé à Vichy depuis le 12 juillet, décrète les première lois déshonorant les citoyens juifs (3 octobre).

La rencontre de Montoire-sur-Loir aura lieu le 24 du même mois, sous l'égide de Paul Laval et, début novembre 1940, le Général Weygand prétendra avoir rassemblé en Afrique une armée de 120 000 hommes. On aimerait trouver, dans les archives de Ouahigouya, les témoignages sur le recrutement des tirailleurs et des prestataires levés au nom de « l'effort de guerre ». On entrerait alors dans des propos moins futiles que ceux que nous avons pu examiner.



Voici rendu compte du temps des « petits riens » dans une colonie de l'A.O.F. Le temps de ceux qui, pris dans les habitudes et les règlements, sont restés quitte vis-à-vis de leurs supérieurs et de leur tableau d'avancement. Reconnaissons-leur la qualité avec laquelle ils ont expédié, dans les obligations d'usage, les affaires du moment. Dans ce décalage entre le temps de la routine et celui de l'Histoire officielle, ...laissons au lecteur le temps d'apprécier..

Bibliographie

Bénichi (R.) *et al.*, 1988. *Histoire de 1890 à 1945*, classes de Premières, Coll. Grehg, Hachette, 415 p., Paris.

Ferro (M.), 1993. *Questions sur la seconde guerre mondiale*, Casterman, 191 p., Paris.

Gervais (R.), 1984. *Inventaire des archives de la délégation générale du CNRST*, Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, CNRST, 56 p. miméo, Ouagadougou.

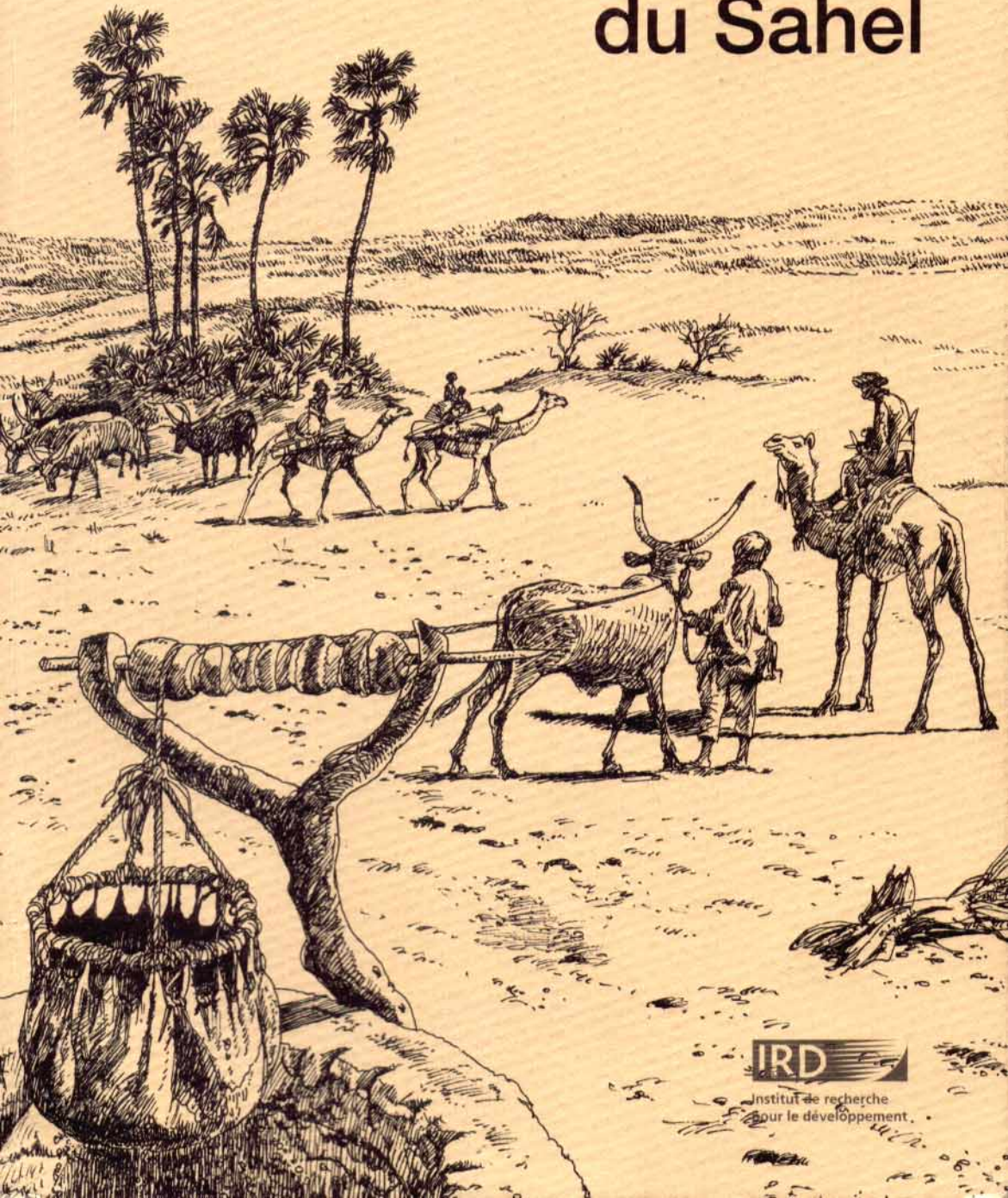
Marchal (J.-Y.), 1974. Récoltes et disettes en zone nord-soudanienne : chronique des saisons agricoles en Haute Volta (Yatênga), 1907-1973, *Action urgente au Sahel*, Orstom-Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (D.G.R.S.T.), 67 p. miméo., Paris.

Marchal, (J.-Y.), 1980. *Chroniques d'un cercle de L'A.O.F., Ouahigouya (Haute Volta), 1908-1941*, Orstom, Travaux et documents n° 125, 215 p., Paris.



Hommage à Edmond Bernus

Les temps du Sahel



IRD

Institut de recherche
pour le développement